

SECRETARIAT DE LA COMMISSION
DE CONTROLE

La Chaize-le-Vicomte, le 17/11/2025

La commission de contrôle qui doit obligatoirement se réunir avant le 31 décembre 2025 aura lieu le :

JEUDI 04 DECEMBRE 2025

à 17 H 45

Salle du Conseil

Je vous rappelle que la commission de contrôle a 2 missions : s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an. Elle exerce ici un contrôle a posteriori des inscriptions et des radiations validées par le maire, compétent pour y procéder. Dans ce cadre, elle peut réformer les décisions du maire et procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit. et statuer sur les recours administratifs obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.

OUVERT AU PUBLIC

NICOLLEAU Céline
Conseillère municipale
Conseillère déléguée au commerce,
à l'artisanat et aux activités de service.